

Rome le 14. février 1862

Monsieur le Directeur

Nous avons l'honneur de vous faire part que Mr. Flury, Secrétaire de l'Académie de France à Rome, nous écrit qu'ayant été chargé par le Ministre des Travaux publics de faire payer les 2/3 d'une somme de francs 23,390.50. montant d'une dépense qui a été autorisée en 1861 pour frais de réparations & d'entretien des bâtiments de l'Académie de France à Rome, il nous autorise, à cet effet, de mettre à votre disposition une somme de francs 15,593.67.

Centre de ce motif.

En vous communiquant cet avis, nous nous en pressons de vous faire connaître que nous sommes prêts à vous faire ce paiement & que la somme vous sera comptée à toute

Monsieur le Chevalier Schnetz Directeur de l'Académie de France.

Requisition de votre part.

Mr. Flary a ajouté qu'il attend
du Ministre de l'Intérieur de nouvelles
instructions pour le Crédit à Ouzou. Cette
affaire à l'Académie de France.

Nous saisissons avec empressement
cette occasion pour vous offrir, Monsieur
le Directeur, la nouvelle amorce de
notre considération très Distinguée.

[Signature]

Paris 1833

[Faint, mostly illegible text at the bottom of the page, possibly bleed-through or a second draft.]

Rome le 6. Avril 1842. 27

Monsieur Le Directeur

Nous venons de recevoir de Mr
Flury Gerard de Paris une lettre dont nous
croyons devoir vous donner communication.

Vous y verra que'il nous relie
d'obliger pour les sommes que nous vous avions
avancées à valoir sur le crédit de l'Exercice
courant pour le service de l'Académie de
France à Rome.

Mais il nous avertit qu'un ordre
du Ministre avait réduit ce crédit pour 1842
à une somme de francs 90,000.

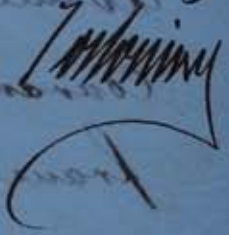
Vous releverez aussi une remarque
que fait Mr. Flury Gerard sur l'insouciance
négligence de l'envoi trop tardif du reçu du dernier
paiement de l'Exercice 1841. C'est un avertissement
pour l'avenir.

Vous remarquerez enfin que
Mr. Flury Gerard entend que le paiement de

27613

fr. 15 593. 67. voté en 1841 par le ministre
 des travaux publics pour la ville de Mezières
 s'effectuée au cours du change de qu'il se déclare
 le remboursement d'une différence fr. 151. 87
 résultant du paiement de fr. 7593. 67. que nous
 vous avons fait à compte de cette allocation
 Cette différence devra se compenser par retenue
 sur ce qui reste à payer

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
 de ma haute et respectueuse considération



(Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page)

28

Extrait d'une lettre de Messrs. Thury, Hérard
en date du 23. Mars 1842

Vient de recevoir la réponse, que j'attendais, depuis plusieurs mois, du Ministère de l'Intérieur, je m'empresse de vous retenir de la Garantie que je m'étais réservée au sujet du paiement de Fr. 45,000. effectués par vous, Messieurs, à valoir sur le crédit de l'exercice courant pour l'Académie de France à Rome. Ce n'était que pour la forme et pour plus de régularité que j'avais fait cette réserve, étant, d'avance, moralement convaincu que le paiement en question serait admis; mais vous alla voir que je n'avais pas tout à fait tort d'attendre une lettre du Ministère, car il m'a mandé que le crédit en question devait être réduit pour 1842, à quatre vingt dix mille francs, ce dont je vous prie de prendre note.

Il paraît qu'indépendamment des sommes qui passent par notre entremise, il y en a beaucoup d'autres imputables également sur le chapitre de l'Académie et c'est ce qui fait que l'allocation de cette partie du budget ayant été épuisée avant l'arrivée de Rome du Trésor des 800,000 qui ont complété l'exercice 1841, il me faut attendre, pour rentrer dans cette avance, l'apurement par les Chambres, de la comptabilité de l'an dernier, c'est à dire au moins 2. et peut être 3. ans.

Je suis allé dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur et j'ai vu que la Chambre des Députés avait voté la loi des comptes définitifs de l'exercice

1839 au quel votre créance se rattache. Cette loi est maintenant soumise à la Chambre des Pairs qui ne tardera pas à y donner son approbation, après quoi on s'occupera de l'ordonnement. Vous n'avez donc plus qu'à patienter encore un peu.

J'ai passé de conformité les f. 7788. 47. que vous avez tirés pour vous couvrir du paiement de f. 7593. 67. effectué à valoir sur les f. 15593. 67. votés en 1834 par le Ministère des Travaux Publics pour réparations et entretien de la Villa Médicis. Mais je vous fais remarquer que, pour pouvoir m'y retrouver, d'après mes arrangements avec le Ministère des Travaux Publics, ces paiements ne doivent pas être faits sur le pied du franc effectif, mais au cours du change comme les paiements relatifs à l'Académie, de telle sorte en fin que je n'ai à vous bonifier que votre commission en sus des sommes qui il s'agit de verser. Je vous prie même de me faire rentrer, sur la somme restant disponible, les f. 14. 87. qui excèdent cette proportion sur le paiement effectué.

Je regrette vivement, comme vous, Messieurs, les retards apportés par le Ministère de l'Intérieur à l'occasion du renouvellement du crédit de l'Académie pour l'exercice courant, ainsi qu'au règlement final des exercices antérieurs, mais qu'y faire?

1839 au quel votre créance se rattache. Cette loi est maintenant soumise à la Chambre des Pairs qui ne tardera pas à y donner son approbation, après quoi on s'occupera de l'ordonnement. Vous n'avez donc plus qu'à patienter encore un peu.

J'ai passé de conformité les ff. 7781. 47. que vous avez tirés pour vous couvrir du paiement de ff. 7593. 67. effectui à valoir sur les ff. 15.593. 67. votés en 1838. par le Ministère des Travaux Publics pour réparations et entretien de la Villa Medicis. Mais je vous fais remarquer que, pour pouvoir m'y retrouver, d'après mes arrangements avec le Ministère des Travaux Publics, ces paiements ne doivent pas être faits sur le pied du franc effectif, mais au cours du change comme les paiements relatifs à l'Académie, de telle sorte enfin que je n'ai à vous bonifier que votre commission encaissée des sommes qu'il s'agit de verser. Je vous prie même de me faire rentrer, sur la somme restant disponible, les ff. 15. 87. qui excèdent cette proportion sur le paiement effectif.

Je regrette vivement, comme vous, Messieurs, les retards apportés par le Ministère de l'Intérieur à l'occasion du renouvellement du crédit de l'Académie pour l'exercice courant, ainsi qu'au règlement final des exercices antérieurs, mais qu'y faire?

monsignor

monsignor Le Ch^{no} Schuster
Directeur de l'Académie
de France

à Rome
Villa Médicis



Rome le 25. avril 1863.

Monsieur le Chevalier Schuetz Directeur de l'Académie
Royale de France.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous
renvoyer la lettre que vous nous avez laissée ce
matin et qui vous a été écrite, le 13. de ce mois, par
M. le maître des requêtes Directeur des Beaux-arts,
du ministère de l'intérieur.

Nous vous envoyons en même temps
la quittance, libellée telle qu'on vous la demande,
de la somme de francs 1160. — qui nous est allouée,
par décision ministérielle du 11. de ce mois, en
indemnité d'attente qu'a éprouvé le remboursement
de nos avances avancées pour le service de l'Académie.

Amusez-vous de cette pièce que vous
voudrez bien transmettre au ministère, le paiement
de la dite somme paraît devoir être immédiat.

ordonnance, & nous sommes foudés à Croisegue
Mr. Flury regard poura bientôt nous en amener
l'emplacement

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
avec nos Remerciemens de votre obligeante Communication,
la nouvelle assurance de notre considération très
Distinguée.

Torlorian

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher but appears to contain similar content to the main text above.

Rome le 1^{er} Juillet 1842

Monsieur le Chevalier Schmitt
 Directeur de l'Académie de France
 à Rome

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous faire
 part que nous venons de recevoir de Mr. Flury Secrétaire
 de Paris l'autorisation de mettre à votre disposition
 la somme de

francs 7,796.43 pour solde des

fr. 23,340.50 dont la dépense a été autorisée
 en 1841, pour réparations et entretien des
 Bâtimens de l'Académie de France à Rome.

En vous donnant cet avis, nous nous exprimons
 de vous faire connaître que nous sommes prêts
 à vous faire ce paiement à toute réquisition de
 votre part contre le reçu motivé qui nous est
 demandé.

Et puisque nous avons cette occasion de
 vous écrire, nous nous permettrons, Monsieur,
 d'en profiter pour rappeler votre attention sur
 un point de quelque importance qui ne doit pas
 être régularisé entre nous. Vous vous souvenez

que lors des premiers paiements que nous eûmes
à vous faire, nous eûmes l'honneur de vous
faire remarquer que, d'après les dernières
dispositions de nos lois, pour assurer le service de
l'État d'aujourd'hui, & par la nature des ordres que
nous avions reçus de Mr. Flary & de nos
ministres de l'époque, nous ne pouvions
payer qu'à simple valeur, & à concurrence
de l'État d'aujourd'hui pour l'exercice courant,
& à nous rembourser simultanément sur
Paris de la somme écartée au fur & à
mesure de nos paiements, nous ne pouvions
exister & ne devions vous payer qu'au cours
du jour, au change auquel nous négocions
nous-même notre rembourserment.

Vous sùtes la justice de notre observation
& vous reconnûtes que nous ne pouvions
pas, pour une simple provision de Banque
à laquelle nous nous étions vus contraints, comme
des hommes de Change, d'être exposés à de
grands écartés d'évaluation que rien ne nous
compréhendrait. Cependant vous nous
démândâtes, à titre d'obligation, de nous en
procurer un autre non le plus fixe
& l'évaluation de 18.40 par franc
pour les paiements que nous vous faisons pour

les services de l'Académie, & vous réservant
l'admission de vos réclamations à ce sujet au Ministère
de la marine, & le service de l'État, & la somme
de la différence qui pourrait résulter à notre
préjudice entre nos paiements effectués au
cours de l'année, & l'évaluation réelle que
les changes de Paris auraient produite.

Nous nous conformâmes, nous avons
continué de vous faire nos paiements
sur le pied de 18.40, & depuis lors il n'a
plus été question.

Nous avons fait faire à la fin de
1841, un relevé de nos paiements faits
comparés à ceux qui auraient dû être, la
différence est peu importante, parce que
notre change sur Paris s'est maintenu au
niveau de cette période. Nous nous
laissâmes de cette petite différence en suspens.

Mais, outre que l'ordre des affaires
n'admet pas d'arrière-pensées, nous devons vous faire
de remarquer, Monsieur, que cette année, la
différence d'évaluation qui fut minime en 1841,
mena de se renouveler l'année suivante, & nous
le change qui se maintint depuis longtemps
fort bas, valant un grand vide vis-à-vis
de 18.40. auquel nous avons condescendu

jusqu'ici à vous payer des acomptes sur
l'assignation de Mr. Flary Linard.

Nous ne pourrions nous taire davantage, monsieur,
sur ce point, & vous surtir, comme nous le
besoin de régulariser le passé & d'écarter pour
l'avenir l'inconvénient qui s'était introduit.

Veuillez agréer, Monsieur la
nouvelle assurance de notre considération
très distinguée.

[Signature]

nous vous renvoie en cela
l'acquittance de cette dernière assignation
de Mr. Flary Linard; vous nous le renvoyez
signée lorsque vous jugerez à propos de la faire
renvoyer.

[Signature]

Monsieur Le Chevalier Schmetz
Directeur de l'Académie de France

35
Rome le 15. Juillet 1842.

Monsieur le Chevalier Schmidt
Directeur de l'Académie de France
à Rome

Monsieur,

En répondant le 5. courant à
la lettre que nous avions eu l'honneur de vous écrire le
1^{er}, vous avez bien voulu nous dire que le Ministre
ne s'était pas encore prononcé sur la question que
vous lui aviez soumise au sujet d'un taux d'évaluation
à établir pour le paiement des crédits qui s'ouvrent
chez nous en France pour le service de l'Académie.

Vous nous demandiez donc de continuer encore
sur le pied de l'arrangement provisoire en attendant
que le Ministre fit connaître une décision définitive.

Vous nous observiez d'ailleurs qu'il
résultait positivement d'instructions ministérielles
que vous aviez sous les yeux que l'Intention
de l'Administration Française ne pouvait
jamais être de laisser le poids du différenciel
de change retomber à la charge de l'Académie
et nous seulement vous concluez que nous sommes
en droit de nous enlever de ce différenciel

35 bis

Son Mr. Flary-Merard, mais même vous nous
autorisez formellement.

D'après cela, pour régulariser
tout ce qui se trouvait en suspens, sous ce rapport,
nous venons vous présenter d'abord une note
du différentiel d'évaluation qui ont eu lieu dans
le cours du premier semestre de l'année courante
de 1842. — Vous remarquerez que la totalité
de ces différents sont à notre préjudice
et etc. N° 101.

Vous avez déjà en la note de ce
différentiel pour 1841. net l'élevé qui s'élève à 7. —
Seront about N° 102.

Soit au cours de 18. 18 — francs 594.
dont nous faisons traite sur Mr Flary
Merard, ainsi que vous nous autorisez;
il conviendrait que vous veuillez lui même
d'un mot pour bien l'édifier sur le motif
de notre disposition.

Vous leur agréer, Monsieur le
Directeur, la nouvelle assurance de notre
considération la plus distinguée
Yours truly
[Signature]

Note explicative des Différences d'évaluation résultées,
au préjudice de la Banque Colonia, entre le taux
provisoire de 18.40 auquel elle a fait jusqu'ici à Paris,
le Chevalier Directeur Schmetz les paiements pour le
service de l'Académie de France, & les changes effectifs
coursans aux quels elle s'en est chaque fois remboursée.

Montant des paiements faits au Srd Monsieur
pendant le premier Semestre 1842 fr. 50000. à 92 s 9200.-

En remboursement des quels la Banque Colonia
a tiré sur Monsieur Flury Herard de Paris, en lui
transmettant les quittances relatives,

fr. 15000.- le 4. Février 1842 à 18.20 L 2730.-

„ 5000.- le 12 Mars „ à 18.30 „ 915.-

„ 10000.- le 2 Avril „ à 18.20 „ 1820.-

„ 10000.- le 30 id „ à 18.22 „ 1822.-

„ 10000.- le 23 Juin „ à 18.12 „ 1812.-

fr. 50000.- qui ont produit seulement L 9099.- „ 9099.-

Différence à notre préjudice pour le
1^{er} Semestre de 1842 L 101.-

Semblable Différence pour l'année
de 1841, suivant la Note remise
à Monsieur le Directeur L 7.-

Total à notre préjudice L 108.-

Rome le 3. octobre 1842

Monsieur le Chevalier Schmitt
Directeur de l'Académie Royale de France
à Rome.

Monsieur,

Nous sommes bien aises de vous faire part
que nous nous sommes entendus avec Mr. Flury élevé sur
l'objet de notre réclamation pour différer de changes;
il vient de nous écrire qu'il admet à notre crédit la somme de
fr. 38.04. pour ce qui regarde l'exercice 1841, & que
lorsqu'à la fin de l'exercice courant nous aurons fourni la
note du résultat des différences pour 1842, elle nous
serait abonnée. Au moyen de ce notre traite de
fr. 594 qui originairement avait été faite pour le compte
de l'Académie, reste à notre charge. C'est une affaire
en règle.

Mais il y a une autre plus importante
qui ne s'y met pas encore; Mr. Flury élevé ne
nous fait pas mot de l'avance que nous faisons à la
demande de Mr. le Chev^{er} Juges à la fin de 1840
& pour le mettre à même de compléter, avant son
départ, tranquillement des frais de sa gestion;
Celle avance, dont nous sommes le titulaire de nous
remettre le compte, le 16. mai 1842 est de
l'année courante, s'élevait avec les intérêts calculés
jusqu'à la fin de 1841 à une somme de fr. 18,438.80.
Vous savez que lorsque nous aurons fourni
la somme à Mr. Juges, ce fut dans la même lettre

promptement remboursés, & surtout d'une part être
 rejetés pour sollicitation dans les langues de l'arrêté.
 Vous avez vu par l'obligation que Mr. Jugres nous
 a signée, qu'il s'engageait à s'employer de tout son moyen
 à son arrivée à Paris, pour accélérer notre remboursement.
 Il l'aussé fait, nous n'en doutons pas; Cependent
 nous n'avons plus rien su, & voilà bientôt deux ans
 l'entente que tout le monde garde avec nous sur
 un objet qui, selon les auver, devrait être réglé depuis
 long temps, et remarquable si faudrait il en conclure
 qu'en s'écarter tombés dans les langues de l'administration
 ou ministérielle, que nous avons précisément à cœur
 d'éviter? Nous en venons à Mr. Jugres.
 Nous nous permettons de rappeler aussi, Monsieur,
 votre attention sur ce point précis que vous
 Comarez, & que sûrement vous avez bien voulu
 transmettre dans le temps d'appuyer l'arrêté
 que nous vous soumettes en vous envoyant le
 compte. Nous osons nous fier de vouloir
 bien vous continuer votre médiation pour accélérer
 cette rentée & de renouveler avec quelque chaleur
 les démarches que vous croirez à propos pour
 prolonger. — Vous sentez que se doit être que trop
 par la certitude du paiement qui nous occupe
 nous sommes bien tranquille sous ce rapport,
 mais dans les affaires, tant par tout, la sûreté
 ne suffit pas, l'exactitude, la certitude de l'époque
 est aussi fort essentielle. nous vous saurons beaucoup

Digne de ce que vous voudrez bien faire pour contenter
 à présent le règlement que nous sollicitons, & en ou
 priant tant d'avance nos remerciemens, nous avons
 l'honneur de joindre l'assurance de la
 considération très distinguée avec laquelle
 nous ne cessons d'être,

Monsieur le Directeur,

Votre très Digne serviteur,



40
Rome le 18. octobre 1842

Monsieur le Directeur,

Nous ne perdons pas un instant pour répondre à la lettre que vous nous avez fait remettre. - Vous nous avez fait part dans votre lettre d'hier que vous avez de fortes raisons de croire qu'une somme de fr. 45,459. 05. avait été mise à votre disposition par S. E. le ministre des Travaux publics, pour être affectée aux frais de réparations des bâtiments de la Villa Médicis pendant l'absence de M. de S. et vous nous avez témoigné votre surprise de ne pas nous trouver encore nanti d'autorisation de vous faire le paiement de cette somme.

Nous vous prions que dans le cours de la semaine, nous ne recevions par l'ordre de M. de S. et de M. de S. à cet égard nous ne manquions pas de lui écrire dans le jour.

Par la lettre que vous nous faites l'honneur de nous écrire sur la même matière,

Monsieur le Chevalier Schuck
Directeur de l'Académie Royale de France à Rome

Vous vous montrez d'autant plus étonné du retard
 que l'on met à vous faire ces fonds que dès le 28
 juin, le ministre vous informait qu'ils seraient
 mis à votre disposition aussitôt que vous en auriez fait
 la demande, & cette demande vous eût été
 aussitôt faite par une lettre que vous avez écrite
 au ministre le 19 août suivant.


Diront donc remontrés à la source d'un
 retard qui si l'on ne peut admettre l'avarice que vous
 avez eue du ministre, vous n'en demandez d'au-
 cune sorte le champ à Mr. Flury & de
 le prier de faire suivre les démarches nécessaires
 afin de s'assurer si la chose n'est négligée dans
 les bureaux de la Comptabilité, & d'insister
 à ce que les mesures soient prises au plutôt pour
 recevoir une somme singulièrement remarquable.

Les portés, Monsieur, à faire tout ce qui
 peut vous obliger comme à ce qui peut contribuer
 au bien du Service de l'Académie de France,
 nous espérons au jour d'hui même Mr. Flury
 Flury m'appellera de sa sollicitude sur ce sujet
 que vous avez à cœur de faire régulariser.
 nous lui recommandons la plus grande diligence

Surtout de nous répondre, S'il le peut, Courrez par
 Courrier. - Vous pouvez compter que nous serons
 exacts à vous informer de sa réponse aussitôt qu'elle
 nous parviendra.

Durée, sans aucune garantie, non
 avons l'honneur de vous dire que nous avons depuis
 trop longtemps l'expérience de la précision de
 la parfaite exactitude de la caisse de l'Académie,
 pour supposer que l'autorisation qui nous manque
 vienne de son fait. Et puis Mr. Flury & de
 n'est pas seulement notre correspondant, il est le
 banquier du ministre pour les fonds à faire
 à l'extérieur soit pour affaires civiles, soit pour le
 service des missions Diplomatiques & il ne manquera
 sûrement pas aux obligations que cette attribution
 lui impose.

Nous saisissons avec empressement
 cette occasion de vous offrir la nouvelle espérance
 des sentimens très distingués avec lesquels
 nous avons l'honneur d'être,
 Monsieur le Directeur,

vos très Dévotés serviteurs,


42
Roule 3. 9^{bre} 1842

Monsieur le Chevalier,

~~Je vous prie~~ Nous nous hâtons de vous faire part
que nous venons de recevoir une réponse de
M. Flury Gérard à la communication que
nous lui adressâmes de votre part, le 18
du mois passé, en conformité à la lettre que
vous nous aviez fait l'honneur de nous écrire
le même jour; Voici ce qu'il nous écrit sous
la date du 29. 8^{bre} :

" Je puis encore répondre à votre lettre
du 18, qui vient de m'être rendue.

" Je suis passé dans les bureaux du
ministère des Travaux Publics, où l'on a bien vite
reconnu l'oubli fait à l'égard du nouveau crédit
de fr. 45, 449. 04 à donner pour les travaux
à exécuter en 1842 au palais de la Ville neuve.
On m'a promis de m'écrire au jour d'hui même
pour cet objet, et si, comme j'en ai douté par,
il en est ainsi, j'en manquerai parole vous en prie,
à tout au plus, dans quelques jours.
Bonne nuit et que vous receviez d'autres

Paris, nous ne manquons pas, Monsieur de vous
en donner toute la connaissance.

Qu'il y a, Monsieur le Chevalier,
la nouvelle annonce de notre considération
très distinguée

Monsieur

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir
pas écrit plus tôt, et de vous en dire
ce que j'ai fait pour vous. Je suis
très sensible à votre bonté, et
à la peine que vous prenez pour
moi. Je vous prie de m'excuser
de ne vous avoir pas écrit plus
tôt, et de vous en dire ce que
j'ai fait pour vous.

Je suis très sensible à votre bonté,
et à la peine que vous prenez
pour moi. Je vous prie de
m'excuser de ne vous avoir pas
écrit plus tôt, et de vous en
dire ce que j'ai fait pour vous.

Monsieur le Chevalier Schmetz
Directeur de l'Académie de France
à Rome

Rome le 14 novembre 1842

Monseigneur le Directeur,

Nous venons de recevoir une lettre de
M^r. Flury Gérard, de S^t Carcassat, qui nous écrit :
« C'est aujourd'hui seulement que j'ai reçu la réponse
« que j'attendais du Ministère des Travaux publics,
« On m'autorise, conformément à la demande de
« M^r. Schuette, à faire mettre à sa disposition
« à valoir sur les fr. 15,449. 04, la somme de
« fr. 5449. 04 dont il paraît qu'il a fait
« l'emploi. J'en suis bien aise de lui remettre
« cette dernière somme contre son reçu motivé
« que vous m'adresserez avec un reçu bonnant
« sur moi et compris vos frais » —

En exécution de cet ordre, nous
avons l'honneur de vous présenter une double
quittance motivée de la somme fr. 5449. 04
que vous voudrez bien nous renvoyer signée
quand vous jugerez à propos de disposer de
cette somme. —
Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance
de notre considération très distinguée.

[Signature]

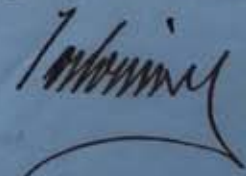
Monseigneur le Chevalier Schuette Directeur
L'Académie Royale de France à Rome.

Rome le 17. 9. br. 1842 46

Monsieur le Directeur,

Le paiement du Crédit qui avait été
ouvert chez nous à l'Académie Royale de France
à Rome pour l'exercice de 1842, se trouvant
complet nous avons pu établir le compte des
différences d'évaluation qui résultent de nos paiements
faits à l'Académie dans le cours de cet exercice sur
le pied fixe de 18. 40., comparativement aux
chances réels de nos remboursements; nous avons
l'honneur de vous présenter ce compte en deux
exemplaires par nous signés & dont vous voudrez bien
nous renvoyer un muni de votre approbation &
de votre signature; — Il offre en résultat
une différence définitive pour tout l'exercice 1842 de
francs 794. 12. dont nous avons à être
remboursés. Vous voudrez bien de votre côté,
Monsieur, y préparer le Bureau de Comptabilité
du Ministère & approuver l'acclamation que Mr.
Flury Secrétaire des charges' de lui en faire.
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance
de notre considération très distinguée.

Monsieur le Chevalier Schmetz
Directeur de l'Académie Royale de France
à Rome



Rome le 26. Décembre 1842 48

Monsieur le Chevalier Schmitt
Directeur des Académies Royales de France

Monsieur le Directeur,

Nous avons reçu hier la lettre que
vous attendiez de Mr. Flury & Girard de Paris, datée du 14.

Elle vous renvoie connaissance du Ministère d'écrit
supplémentaire de France, 2000 — qui vous était ouvert
pour l'exercice de 1842, & il nous donne uniquement l'ordre
de mettre la somme à votre disposition; nous l'y mettons,
Monsieur, elle vous sera comptée quand vous le jugerez à propos,
& à cet effet nous avons l'honneur de vous présenter à
signer la double quittance motivée de ce fr. 22,000. —
vous avez la bonté de nous la renvoyer comme d'habitude,
lorsque vous trouverez bon de ~~vous~~ faire renvoyer —

Ce paiement supplémentaire apporte un
changement au bon d'exercice qui avait été établi de
différence de charge pour l'exercice 1842; nous
l'avons fait refaire en y comprenant ce service
paiement, & nous vous le remettons en double
exemplaire pour que vous, ayant la bonté de le signer
& de nous le renvoyer en — que nous transmettrons

1851
notre fluxy regard; le compte rendu maintenant à
francs 820. 26 - qu'il sera chargé de pourvoir

non. - Si, comme nous le supposons, l'exemplaire
que vous avez de l'ancien bordereau qui fut établi, vous
est désormais inutile, vous pouvez nous le renvoyer -

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
la nouvelle assurance de notre considération
Distinguée. -

Rome le 4 Janvier 1843. 50

Monsieur le Chevalier Schnetz
Directeur de l'Académie Royale de France

Monsieur le Directeur,

Nous venons de recevoir de Mr. Flury-
Herard l'ordre d'effectuer un paiement de
francs 5000 - qu'il a été chargé par le Ministre
des Travaux publics de vous faire, à titre de
second acompte sur la somme de fr. 15,419. 04
accordée pour travaux exécutés en 1842 au Palais
de Villa medicis. En mettant cette somme de
fr. 5000 - à votre disposition, nous avons
l'honneur de vous en présenter la double quittance
à signer & nous vous remercier bien nous la renvoyons
lorsque vous jugerez à propos de faire recevoir.

2. Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle
assurance de notre considération très distinguée.

Toussaint

Rome le 31 Janvier 1843. ⁵²

Monsieur le Chevalier Schuetz
Directeur de l'Académie de France
à Rome —

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous
informer que nous venons de recevoir l'ordre de
M^r-Flory-Herard de Paris de tenir à votre
disposition une somme de cent mille francs,
pour le service de l'Académie de France pendant
l'exercice 1843 — Vous nous trouvez toujours
fort surpris de nous acquitter de cette commission
et de vous fournir toute somme que vous
desirez sur ce crédit à mesure que vous jugez
à propos d'y disposer —

Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle
assurance de notre considération la plus
distinguée. —

Tommasini

Rome le 24 Juillet 1843. 59

Monsieur le Chevalier Schuetz
Directeur de l'Académie Royale de France
Villa medice

Monsieur le Directeur,

M. Flory - Sherard nous écrit, en nous
entretenant sur quelques points qui touchent à l'Académie,
qu'il s'aperçoit que vous n'avez rendu compte de 1842
une petite somme de

fr. 85. 76. que vous avez été invité à nous verser pour
le compte de M. Flory - Sherard et que, d'une autre
côté, comme le dernier paiement de fr. 12000.
que nous vous avons fait le 26. 4^{me} 1842, relatif à cet
exercice ne lui a pas encore été remboursé le trimestre
de l'Intérêt, pour simplifier, nous a présent de
faire un nouveau reçu, mais de fr. 11,914. 26
seulement, & vous l'auriez daté du 26. 4^{me} 1842, demandant
à ce que cette dernière somme puisse être ordonnée
pour solde & par appoint.

M. Flory - Sherard nous demande de lui
faire parvenir le nouveau reçu en question, & de lui

Disez

que nous avons touché les fr. 85.76 à son décès.

Nous avons donc l'honneur de vous
présenter, en 2 exemplaires le nouveau ^{devenu} ~~devenu~~ ^{demande} ~~demande~~
fr. 11,914. 24 sur vos protest de nous le recevoir
signé.

— nous vous retournerons en même temps
votre reçu de la même date de fr. 11000 que
nous retirons de nos justifications de Caine,
nous retirons de Mr. Flury & Lazard le double
qui lui a été envoyé, pour vous le retourner
également quand il nous sera revenu.

Quant au petit versement de fr. 85.76.
qu'il vous restera à nous faire comme il vient d'être dit,
cela pourra se régler à l'occasion du premier
versement que nous aurons à vous faire, & nous
vous en ferons alors un reçu motivé.

Puisque nous avons cette occasion de vous servir,
permettez nous, Monsieur, de vous demander si l'état
de fr. 112.50 sur vos, & que nous vous présenterons
inclure et enseigne, & si vous pouvez la donner
pour acquittée, vous voudrez bien nous la retourner
nous répondant, nous l'attribution en surplus
de vous à nous, pour régler encore ce petit objet
à la première occasion.

— nous avons l'honneur d'être avec

une considération très distinguée,
Monsieur le Directeur,

Vostre très dévoué serviteur
Pistorius

[Faint, illegible handwriting on the reverse side of the page]

5563

Monsieur

Monsieur Le Chevalier Schnetz
Directeur de l'Académie Royale
de France - Paris

Villa Médice



Rome le 16. Janvier 1844. 56

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous adresser sous
ce pli & en duplicata une note explicative de la
différence que l'évaluation, sur le pied de N. 40., des
fr. 100,000 - dont le crédit vous a été ouvert pour
l'exercice 1843, offre en votre faveur vis-à-vis
du remboursement que nous en avons pris sur Paris.
Vous reconnaîtrez que cette différence se résout à
une somme de

francs 8. 15. dont nous allons faire
compte à Mr. Flory Herard à Paris; en lui
transmettant un exemplaire de cette note, que
nous vous prions de nous renvoyer munie de
votre approbation -

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations
distinguées.

Thomson

Monsieur le Chevalier Schnetz
Directeur de l'Académie de France

57
monsieur

Le Chevalier Schnetz
Directeur de l'Académie
Royale de France

Paris

Villa Medici.



Rome le 10. février 1845.

58

Monsieur le Chevalier Schuster

Directeur de l'Académie Royale de France

à Rome

Monsieur le Directeur

Nous avons l'honneur de vous envoyer
sous ce pli, en double exemplaire, la note de
la différence d'évaluation qui résulte des paiements
que nous vous avons faits pour le service de l'Académie,
Dernier 1844, comparés à nos remboursements
effectifs.

Vous voyez qu'il en résulte une différence
à notre préjudice de

Cinq romains 37. — soit à 18.40 — francs 204.10.
dont il devra nous être fait compte par la Trésorerie.

Nous vous prions de nous renvoyer
un exemplaire de cette note, revêtue de votre
approbation & de votre signature, pour
que nous puissions le transmettre à M. Flory

Paris le 10 Mars 1840

Monsieur le Directeur, l'affaire produite à l'appui de
 notre demande de non boussuement, suivit
 l'ordonne la comptabilité du Ministère

Veuillez agréer, Monsieur le
 Directeur l'assurance de notre considération
 très distinguée.

M. M. M. M. M.

Monsieur le Directeur, l'affaire produite à l'appui de
 notre demande de non boussuement, suivit
 l'ordonne la comptabilité du Ministère
 Veuillez agréer, Monsieur le
 Directeur l'assurance de notre considération
 très distinguée.
 M. M. M. M. M.

Rome le 17 février 1845. 60

Monsieur le Chevalier Schreter
Directeur de l'Académie Royale de France
à Rome

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous
faire part que nous venons de recevoir de M.
Flury plusieurs l'autorisation de fournir, pour
le service de l'Académie de France que vous dirigez,
une somme de Cent mille francs pour les besoins
de l'Exercice courant de 1845.

Nous continuerons donc de vous fournir, comme
cela s'est pratiqué jusqu'ici, les fonds qui vous seront
nécessaires, & à mesure que vous désirerez en disposer,
dans les limites de ce nouveau crédit.

Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle
assurance de notre considération la plus distinguée.

P. P. Carboni de
Rome

62

Rome le 1^{er} Juillet 1845.

Monsieur le Directeur,

Nous recevons l'ordre de Mr. Fluyghevaert
de Paris de vous payer une somme de

fr. 3000 - Comme complément de crédit
accordé par le ministère des Travaux publics pour
l'entretien de la Villa Médici pendant l'exercice
1845. - Et de plus une autre somme de

fr. 152. 60 - en remboursement de l'avance
par vous faite pour solder les dépenses de l'Académie
en 1844. -

Nous vous en remercions, Monsieur, et
vous communiquent cet avis et de vous informer que
nous tenons les deux sommes à votre disposition -

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de notre considération très distinguée -

F. de S. &

Monsieur le Chevalier Schneck
Directeur de l'Académie de France

Rome le 7. Juillet 1845. 64

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous prévenir
que, d'après l'ordre que nous en recevons de Mr. Fluzarard
de Paris, nous tenons à votre disposition la somme de
Cinq mille francs qui a été affectée par le Ministre
de l'Intérieur, pour le sixième acompte sur les frais
d'exécution des copies des fresques de Raphaël pour
l'École des Beaux arts.

Qu'il vous agréé, Monsieur, la nouvelle
assurance de notre considération très distinguée
F. Torricelli

Monsieur le Chevalier Schmetz
Directeur de l'Académie Royale de France
à Rome.

1827
5

913:5

918-50
548-10
27-61
1489-21

1823
3

5481

918-50
803
1830

1506
1824

10682
3052

12208
1526

2388002
24
23:61

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous envoyer sous ce pli, en double exemplaire, la note de la différence d'évaluation qui résulte des paiements que nous vous avons faits pour le service de l'Académie pendant l'exercice 1845, comparés à nos remboursements effectifs.

Vous verrez qu'il en résulte une différence à notre préjudice de Deux Romains 61. 50 soit à 18. 35 Fr. 335. 15 dont il devra nous être fait compte par le Trésor.

Nous vous prions de nous renvoyer un exemplaire de cette note revêtu de votre approbation, et de votre signature, pour que nous puissions le transmettre à M. Flury Héran de Paris, et le faire produire à l'appui de notre demande de remboursement, suivant l'ordre de la comptabilité du Ministère.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de recevoir l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Rome le 16 Mars 1846

F. de B. D. D. D.
D. D. D. D. D.

Monsieur le Chef, Schnitz,
Directeur de l'Académie Royale
de France à Rome